



# Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

CONSEIL  
PRÉVENTION  
CONCOURS  
CARRIÈRES  
EMPLOI

PROCES VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord s'est réuni sur la convocation de son Président le Jeudi 16 décembre à 10h00 en présentiel au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy et en visioconférence via l'application ZOOM

Membres titulaires:

Présent·es : C.BASQUIN - M.BEYAERT - B.COURTIN - JL.DARCOURT - M.DECOOL - É.DURAND - S.FAHEM - F.GALLAND - C.GILLOOTS - E.GRESSIER - P.GRINER - É.MASSE - A.MENSION - F.NOBLECOURT - M.PLATEAU - M.TONNERRE DESMET.

Absent·es et Excusé·es : S.ANSART - D.BAILLEUL - V.BELLEVAL - F.BRICOUT - JF.BURETTE - É.DENOEUDE - JL.DETAVERNIER - V.FORNIES - M.GODEFROY - J.GOKEL - J.HOUSSIN - C.MATHON - C.MERLY - B.RINGOT - T.ROLLAND - MP.ROUSSELLE - S.WILMOTTE.

Membres suppléant·es :

Présent·es : JP.ANDREIS - A.BAVAY - M.CAU - F.CAUCHETEUX - JF.DELATTRE - MJ.DEPREZ - N.DETERPIGNY - JP.DHORME - H.LENFANT - JL.MERTEN - J.MONTOIS - P.SAGNIEZ - M.TESTIER.

Absent·es et Excusé·es : H.BELABBES - É.BOULET - N.BOURGHELLE KHOS - J.BRIDOUX - MB.BUISSET - C.CHARLEMAGNE - A.CHASTAN - JM.DA SILVA - D.DESCHODT - JC.DESTAILLEUR - C.DEVOS - S.DIEUSAERT - AL.DUBOIS - S.FENET - P.GEENENS - P.GEORGE - S.GOMBERT - S.LABADENS - CA.PROKOPOWICZ - Y.TASSOU.

La séance a été ouverte à 10h05.

#### I. Appel des membres et désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle que seul·es les titulaires présent·es peuvent voter ou les suppléant·es remplaçant·es des titulaires absent·es. Avec 16 membres titulaires et 13 membres suppléant·es présent·es (dont 7 votant·es) ainsi que 6 membres ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

Madame Christine GILLOOTS est désignée secrétaire de séance.

#### II. Approbation du procès - verbal de la séance du 18 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité.

#### III. Informations du Président

##### 1/ Calendriers des instances (Bureaux Élargis, Conseils d'administration, CAP, CCP, CTPI CHSCT, Commissions de réforme)

Le Président rappelle aux membres qu'ils ont été destinataires du calendrier prévisionnel des différentes instances (bureau élargi, CA, CAP, CCP, CTPI, commissions de réforme). Les dates sont proposées sous réserve du calendrier des réunions du Conseil régional.

Le Président précise aux membres que la cérémonie des vœux se déroulera le 17 janvier 2022. Les organisations syndicales siégeant aux différentes instances (CAP, CCP et CTPI) sont également conviées. Compte tenu du contexte sanitaire, cet évènement se tiendra finalement en visioconférence.

Au titre des questions intéressant les instances, une rencontre avec les OS pour la promotion interne a été organisée le 30 novembre 2021 pour la catégorie C et le 7 décembre 2021 pour la catégorie B et la catégorie A : il a été proposé d'établir en fin d'année une liste complémentaire pour la promotion interne pour tenir compte, selon la règle des quotas, des possibilités supplémentaires de promotion sur l'année en cours compte tenu des recrutements intervenus depuis la dernière liste d'aptitude de juin.

Aucun nouveau dossier n'a été déposé, le Président indique aux membres qu'il a été acté de continuer la liste arrêtée en juin, en prenant les suivants dans l'ordre compte tenu des points attribués à chaque dossier au titre des LDG. Les échanges ont été nourris, et à l'issue le Président annonce qu'il prendra avant fin décembre un arrêté établissant la liste d'aptitude complémentaire.

##### 2/ Schéma de coordination : point d'étape

Le Président précise qu'une réunion des exécutifs des 5 Cdg des Hauts-de-France s'est déroulée le 25 novembre 2021.

Le Président indique aux membres qu'il a proposé que cette réunion soit organisée désormais chaque année, à tour de rôle dans chaque département. Au-delà de la rencontre entre exécutifs, il y a eu un travail sur le projet de schéma en phase d'être achevé. Il y a des avancées : la présidence tournante (avec le binôme Président/directeur·rice), le cdg coordonnateur qui est la fonction ressources, la notion

de chef de file, chacun doit s'y retrouver au regard des thématiques qui lui sont chères et qu'il maîtrise. Le Président annonce que la loi fixe le principe d'une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et que ce délai ne pourra être tenu. Ainsi le schéma de coordination sera adopté au printemps au plus tard. Le schéma pourra être mis à l'ordre du jour du 31 janvier 2022, Politeia viendra faire une présentation des travaux.

### 3/ Point concours

Le Président informe les membres que la crise sanitaire est toujours présente et nécessite toujours une attention particulière dans le respect des gestes barrières.

Les épreuves sportives du concours de gardien·ne brigadier·ère de police municipale se sont déroulées le 9 novembre dernier ainsi que les tests psychotechniques qui eux se sont tenus la veille.

Les épreuves orales des concours d'assistant·e de conservation du patrimoine et d'assistant·e de conservation du patrimoine principal·e ont réuni 159 candidat·es du 15 au 17 novembre puis se sont déroulées les épreuves orales d'admission du concours d'attaché·e concernant 598 candidat·es puis ce seront aux épreuves orales du concours de gardien·ne brigadier·e de police municipale de se tenir du 2 décembre 2021 au 17 janvier 2022 pour 358 candidat·es.

Pour le début de l'année 2022, dès le 10 janvier, les épreuves orales du concours d'animateur·rice se dérouleront jusqu'au 15 janvier.

Puis les épreuves écrites des concours d'adjoint·e. technique principal·e de 2<sup>ème</sup> classe (20/01/2022) et le concours d'éducateur·rice des activités physiques et sportives (26/01/2022).

Enfin le 7 février 2022, les opérations de la filière artistique seront lancées pour les concours d'assistant·e enseignement artistique et d'assistant·e d'enseignement artistique principal·e dans les disciplines cor et accompagnement musique.

Monsieur GRINER, ayant participé à plusieurs jurys de concours et notamment aux épreuves orales souhaite remercier l'ensemble des équipes pour l'organisation des concours dans le respect des mesures sanitaires.

Monsieur GRINER souligne également que l'ouverture du concours de gardien·ne de police municipale est exceptionnelle et répond aux besoins des collectivités qui font face à des difficultés de recrutement.

Monsieur GRINER précise que la plupart des candidat·es admissibles convoqué·es aux épreuves orales ne sont pas de la région des Hauts-de-France ce qui ne permettra peut - être pas de répondre aux besoins des communes de la région.

Le Président ajoute que de nombreuses communes mettent en place ou développent leur service de police municipale entraînant un besoin de conséquent de recrutement.

### 4/ Retour des rencontres de territoires : arrondissement de Valenciennes (8 novembre)

Le Président informe les membres que le CDG59 a commencé le 8 novembre dernier le tour des territoires à la rencontre des Maires du Nord au sein des bâtiments de Valenciennes Métropole. Nous avons ensuite été reçus le 2 décembre par Alain Mension au sein du site archéologique Arkos de Douai, le 6 décembre c'est Michel Decool qui l'accompagnait, au siège de la CCFI à Hazebrouck le matin en présence de Valentin

Belleval, et à la Halle aux sucres de Dunkerque l'après-midi. Enfin, lundi dernier, nous étions avec Marc Plateau à la Fabrique à Beauvois-en-Cambrésis.

Le Président indique aux membres qu'il a présenté avec l'élu référent de territoire et les directions du Cdg59 les enjeux à court terme en matière de droits/obligations, de ressources humaines, de concours, de carrière, d'emploi, de santé au travail... La question de l'attractivité de la fonction publique territoriale apparaît au cœur des échanges.

Quatre priorités ont été mises en exergue :

- La qualité de vie au travail
- Les transitions numériques
- L'éthique
- la proximité, marquant ainsi la mise en place de référent·es du Conseil d'administration du Cdg59 par arrondissement.

#### 5/ Prochain Cpublic

Il sera diffusé en janvier 2022. Les principales thématiques seront les suivantes :

- Les rencontres des territoires : retour sur les sujets abordés, les questions et enjeux à court terme pour les collectivités / chiffres clés
- Dispositif de signalement : valorisation du travail commun avec les collectivités et les OS pour définir la mise en œuvre du dispositif
- Numérique : ordonnance du 7 octobre sur la dématérialisation des actes locaux / présentation du plan d'accompagnement des petites collectivités sur l'accès au numérique
- L'attractivité de la fonction publique territoriale : questionnaire diffusé dans les collectivités et retour sur les premiers résultats
- Interview du Préfet
- Les effets de la loi du 2 août 2021 sur la santé au travail
- Laïcité : loi du 24 août, obligation d'avoir un·e référent·e laïcité dans les collectivités et accompagnement du Cdg59
- Décryptage : fusion du comité médical et de la commission de réforme
- Schéma de coordination : le 25 novembre prochain, une première mouture a été travaillée, opportunité pour aborder le sujet sur les orientations
- Secrétaires de mairie : les premiers stagiaires vont intégrer les collectivités début janvier
- Élections professionnelles : calendrier à arrêter, les prochaines étapes à porter à la connaissance des collectivités.

Le Président indique aux membres que les rencontres de territoire prévues dans les arrondissements de Lille et d'Avesnes ont été reportées en raison de la crise sanitaire.

Madame Basquin, Vice - Présidente annonce que la rencontre de territoire dans l'arrondissement d'Avesnes aura lieu le 27 janvier et précise que même si l'ensemble des modalités d'organisation de ces réunions ne sont pas définitivement établies, elles se tiendront en demi - journées à Aulnoye et Felleries.

Le Président précise que la date de la rencontre de territoire pour l'arrondissement de Lille reste à fixer et se déroulera hors périmètre de la Métropole Européenne de Lille.

#### **6/ Poursuite du partenariat avec l'AMN - accueil de l'équipe de l'association dans les locaux du Hellu**

Le Président indique aux membres qu'actuellement, le Cdg59 met à disposition de l'Association des Maires du Nord (AMN) les locaux situés au 10 rue Alexandre Desrousseaux à Lille. Les dépenses de fonctionnement relatives aux charges de copropriété (eau, éclairage, chauffage) sont facturées à hauteur de 350 euros TTC mensuels.

Le Président propose de mettre à disposition de l'AMN trois bureaux du bâtiment A+ (environ 80m2) avec la mutualisation d'une salle de réunion située dans le même bâtiment.

Une convention d'occupation prévoyant le paiement d'une redevance de 350 euros mensuels pourrait être signée entre l'AMN et le Cdg59 d'ici la fin de l'année pour une arrivée en début d'année 2022.

Les anciens locaux seront vendus.

#### **7/ Retour sur les activités du CDG en lien avec la FNCDG (audition parlementaire de M. le Président)**

Concernant l'audition au Sénat : Dans le cadre de la co-présidence de la commission Santé-Sécurité-QVT de la FNCDG, audition auprès du Sénat. Cette audition a permis d'aborder les enjeux en matière de santé au travail, les difficultés de recrutement des professionnel·les de santé au travail, l'importance du rôle des CDG.

Le Président souligne que la Fédération a également réuni ses membres les 10 et 11 décembre dernier à Lyon pour son Assemblée générale. Plusieurs tables rondes étaient organisées avec des personnalités extérieures aux CDG dont Mme la députée Cendra Motin, Mme Sylvie Escande-Vilbois, Inspectrice générale de l'Administration qui a rédigé deux rapports sur les CDG, et Eric Landot, avocat. Ce temps d'échange portait sur le projet du Président Michel Hiriart de création d'un établissement public national de coordination des CDG. Mme la Ministre Amélie de Montchalin a également participé aux travaux et annoncé une revalorisation des rémunérations des secrétaires de mairie associée à un changement de nom (certainement : secrétaire général de mairie). Madame la Ministre a également sollicité les élu·es et CDG pour contribuer aux travaux qui sont lancés pour une refonte du système de rémunération publique.

#### **8/ Mise en œuvre de la convention avec la Caisse des dépôts : renseignement à l'actif**

Le Président précise que le Cdg59 et la Caisse des dépôts sont des partenaires historiques sur le secteur de la retraite. Leur partenariat se situe dans le cadre de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Depuis 1985, le Cdg59 est partenaire de la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales (CNRACL). Il bénéficie, dans ce cadre, de contributions financières de la Caisse des Dépôts.

Le Cdg59, dans le cadre de ce partenariat et de la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, remplit essentiellement les missions :

- d'information, de formation et d'assistance auprès des gestionnaires des dossiers retraite des collectivités affiliées pour le compte de la CNRACL, de l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités Publiques (IRCANTEC) et du régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP), Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques.

- de contrôle des dossiers de la CNRACL complétés par les collectivités qui lui sont affiliées : dossiers « papier » (validation, régularisation, rétablissement) et les dossiers dématérialisés via les services en ligne de la Caisse,

- d'échange de données dans le cadre de la mise en œuvre du droit à l'information des agent·es.

La nouvelle convention de partenariat 2020-2022 vient ajouter une nouvelle mission : celui du renseignement à l'actif. Ce partenariat a notamment pour objectif de permettre à tous·toutes les actifs d'avoir le même niveau d'information quelle que soit la taille de leurs employeur·ses. Avec cette nouvelle convention, le Cdg59 est chargé désormais, en plus des missions qu'il exerçait déjà, d'une mission d'accompagnement des actifs et d'intervention, pour le compte des employeur·ses territoriaux·ales au titre de la CNRACL, sur les dossiers adressés à la CDC :

- la validation de périodes, la régularisation et le transfert des droits au Régime général et à l'IRCANTEC (sur support papier) nommés « actes matérialisés »,

- la demande d'avis préalable,

- la demande de liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion,

- l'estimation de pension,

- la fiabilisation des périodes CNRACL par la qualification des CIR,

- les corrections d'anomalies sur les déclarations annuelles.

La convention de partenariat prévoit une contribution à hauteur de 100 euros par accompagnement personnalisé retraite.

Avec la crise sanitaire, la mission du renseignement à l'actif n'a pas pu être déployée jusqu'à présent. Le Cdg59 pourra mettre en œuvre cette nouvelle mission dès janvier 2022.

## 9/ Résultats du jury de l'appel à projets Archivage numérique en Territoires édition 2021-2022

Le Président annonce aux membres que le Ministère de la Culture vient de donner un avis favorable à une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet "Archivage numérique en Territoires 2021-2022". Cette subvention d'un montant de 5 985 € va couvrir 50 % des coûts de développement d'un connecteur entre la plateforme de marché public proposée par le Cdg59 et SESAM, le système d'archivage électronique. Cette subvention, versée en 2022 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, fera l'objet d'une délibération début 2022.